

## Ouverture de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Ouverture de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 500;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_23201\\_t1\\_0500\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23201_t1_0500_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

# Séance du 25 thermidor an II (mardi 12 août 1794)

Présidence de MERLIN (de Douai) (1)

La séance est ouverte à onze heures du matin.

## 1

Un membre fait lecture de la correspondance et des adresses, qui, toutes, applaudissent à la punition des traîtres Robespierre et complices, et félicitent la Convention nationale sur l'énergie qu'elle a montrée dans les journées des 9 et 10 thermidor.

La Convention décrète la mention honorable, et l'insertion au bulletin, desdites adresses, dont la nomenclature suit :

Les membres composant le tribunal du district de Toul<sup>a</sup>; le comité révolutionnaire de la commune de Beaune, département de la Côte-d'Or<sup>b</sup>; le conseil général<sup>c</sup>, la société populaire de Cahors<sup>d</sup>, et le tribunal criminel du département du Lot<sup>e</sup>; la société populaire de Montélimar<sup>f</sup>; le conseil général<sup>g</sup> et la société populaire de la commune de Montbrison<sup>h</sup>; l'administration du département des Vosges<sup>i</sup>; la société populaire de la commune d'Ibleron [*sic pour* Yébleron], district d'Yvetot<sup>j</sup>; les républicains composant les autorités constituées réunies à la société populaire de la commune de Jurnay [*sic pour* Gournay], département de Seine-Inférieure<sup>k</sup>; le conseil général de la commune de Tournon<sup>l</sup>; l'administration du district de Corbigny<sup>m</sup>; l'administration du département des Landes<sup>n</sup>; celle du district<sup>o</sup>, le comité révolutionnaire<sup>p</sup> et la société populaire de Dax, même département<sup>q</sup>; la société populaire de la commune de Vieuville [*sic pour* Dienville], district de Bar-sur-Aube<sup>r</sup>; la commune et la société populaire de Florides [*sic pour* Plouider], département du Finistère<sup>s</sup>; le conseil général<sup>t</sup> et la société populaire de la commune de Noireau, département du Calvados<sup>u</sup>; les administrateurs du district de Meaux<sup>v</sup>; la société populaire de Renan, district de Brest<sup>w</sup>; la société populaire de Privas<sup>x</sup>; le comité révolutionnaire de Tonnerre, département de l'Yonne<sup>y</sup>; la société populaire de Beaufort, département de Mayenne-et-Loire<sup>z</sup>; le comité révolutionnaire de la commune de Saint-Flour<sup>a</sup>; les administrateurs du district de Laon<sup>b</sup>; les officiers de santé de l'hôpital militaire de Marmoutier<sup>c</sup>; la société populaire de Levignac, district de Marmande<sup>d</sup>; l'administration du district de Lunéville<sup>e</sup>; la société populaire de Pont-Croix, département du Finistère<sup>f</sup>; les officiers municipaux de la

commune d'Avranches<sup>g</sup>; la société populaire de Cuiseaux, département de Saône-et-Loire<sup>h</sup>; les habitants de la commune de Boulogne-sur-Mer<sup>i</sup>; l'administration du district et le conseil général de la commune de Crépy<sup>j</sup>; les secrétaires de la municipalité de Chinon<sup>k</sup>; l'administration du district de Vienne<sup>l</sup>; la société populaire de Bièvres-la-Montagne, district de Versailles<sup>m</sup>; la société populaire de Vaugirard; les citoyens composant la commune d'Itteville, département de Seine-et-Oise<sup>n</sup>; le conseil général de la commune de Niort<sup>o</sup>; la société populaire et le comité révolutionnaire de Commune d'Armes, ci-devant Saint-Etienne<sup>p</sup>; l'administration du département de la Marne<sup>q</sup>; l'administration du district de Dun-sur-Loir<sup>r</sup>; le conseil général de la commune de Montagne-bon-Air, ci-devant Saint-Germain<sup>s</sup>; la société populaire de la commune du Puy<sup>t</sup>; la société populaire de Verrières, district de Versailles<sup>u</sup>; le tribunal de commerce<sup>v</sup>, le conseil général<sup>w</sup>, la société populaire<sup>x</sup> et le comité révolutionnaire de la commune de Moissac<sup>y</sup>; l'administration du département du Cantal<sup>z</sup>; la société populaire composée des sans-culottes de vingt-deux communes du canton d'Aurillac<sup>a</sup>, la commune d'Aurillac<sup>b</sup>; les sans-culottes composant la société populaire de Charolles<sup>c</sup>; le conseil général de la commune de Dizé [*sic pour* Dizy]<sup>d</sup>; les administrateurs du district de Valence<sup>e</sup>; les administrateurs du district du Puy<sup>f</sup>; le tribunal criminel du département de la Haute-Loire<sup>g</sup>; le comité révolutionnaire de Rethel-sur-Aisne<sup>h</sup>; les administrateurs du département du Morbihan<sup>i</sup>; les administrateurs et l'agent national du district de Montbrison<sup>j</sup>; l'administration du département de la Loire<sup>k</sup>; l'administration du département de la Haute-Loire<sup>l</sup>; les officiers de santé, les administrateurs et employés aux hôpitaux de la marine à Aumale [*sic pour* Cancale]<sup>m</sup>; le conseil général de la commune de Donnemarie, district de Provins<sup>n</sup>; la société populaire de Mesle-sur-Sarthe, de Longny<sup>o</sup>; le comité révolutionnaire<sup>p</sup>, la société populaire de Santilly, département de la Loire [*sic pour* Sentilly, Orne]<sup>q</sup>; et la société populaire des communes de Valence et de Bourg-lès-Valence, département de la Drôme<sup>r</sup>.

[Applaudissements].

(1) D'après *Moniteur* (réimpr.), XXI, 479.